

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 juin 2013

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux tous présents, à M. Lanthemann, aux journalistes et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 40 conseillères et conseillers, 5 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du conseil acceptent l'ordre du jour modifié à mains levées à une large majorité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013 est faite par la secrétaire, Mme Céline Käser. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et sa rédaction. Suite à cette lecture, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Point 2 Préavis 03/2013 : Comptes de l'exercice 2012 et rapport de gestion 2012

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Wuillens, rapporteur de la commission de gestion vient lire son rapport.

La discussion sur les comptes 2012 est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2012 sont approuvés, par vote à mains levées, à l'unanimité.

La discussion sur le rapport de gestion est ouverte.

M. Nicolas remercie Mme Jordan pour son travail en tant que secrétaire remplaçante.

M. Chollet félicite la Municipalité pour la qualité du travail fourni. Il demande quels sont la surface et l'état de vieillissement de nos forêts.

Mme Arber cède la parole à M. Monnier, bûcheron de notre commune pour lui répondre.

M. Monnier informe que la superficie de notre forêt s'élève à environ 550 hectares et que 4000 m³ de bois sont coupés annuellement. Notre forêt se porte bien.

La parole n'étant plus demandée, le rapport de gestion est approuvé, par vote à mains levées, à l'unanimité.

Point 3 Réponse au Postulat de M. Genoud déposé le 11.12.2012

« Pour étudier la possibilité de sécuriser le passage pour piétons de la route du Mollendruz »

M. Genoud rapporteur de la commission technique, vient lire le rapport sur la réponse du postulat par la Municipalité. La discussion est ouverte.

M. Gruaz demande dans quel délai les travaux vont être faits. M. Bapst précise qu'au préalable un préavis doit être rédigé et présenté au Conseil communal.

M. Gruaz suggère à la Municipalité de s'associer avec d'autres communes pour l'achat d'un radar éducatif. M. Bapst répond qu'il est prévu de poser un radar TCS pendant une semaine cet été.

M. Matti s'interroge dans quelle mesure la pose d'un îlot gênerait les bus.

Mme Donzé propose l'installation de bacs en béton.

M. Genoud est satisfait de la proposition de la Municipalité qui empêcherait les véhicules de dépasser et qui permettrait aux piétons de traverser en meilleure sécurité.

Mme Donzé espère que le projet ne va pas dormir pendant 10 ans.

M. Eric Hostettler estime que la mise en place de la réponse au postulat sera rapide et réitère sa confiance en notre municipalité.

Les conseillères et conseillers acceptent la réponse de la Municipalité (39 voix pour et une abstention).

Point 4 Postulat MM. Jacques Chollet et Pierre-Olivier Cloux visant à intégrer l'extension éventuel du CAD dans l'étude pour la mise en séparatif du réseau d'eau claire - eau usée ainsi que défense incendie et le réseau des fontaines dans le quartier de la Ville et de La Tour.

M. Chollet vient lire son postulat. La discussion est ouverte.

M. Nicolas transmet que le postulat a été discuté lors de la dernière séance de la municipalité. L'étude présentée par la municipalité comprend l'introduction du gaz et la chaudière ne serait pas assez puissante pour aller jusqu'au quartier de La Ville.

Mme Arber précise qu'en cas d'acceptation du postulat par le conseil, l'étude sera stoppée et qu'un nouveau préavis devra être présenté au conseil pour voter un nouveau budget d'étude.

Mme Schafroth propose de sonder les habitants du quartier concerné pour évaluer leur préférence entre le gaz ou le CAD. M. Nicolas rappelle que la mise au gaz est pratiquement gratuite. Cette solution devrait, ainsi, être favorisée par les utilisateurs.

Pour M. Dagaëff, l'installation de tuyaux qui ne pourront pas être utilisés en raison d'une chaudière pas assez puissante n'a aucun sens. Il pense qu'une commission ad'hoc devrait étudier le CAD.

M. Gruaz appuie la proposition de Mme Schafroth de sonder les habitants.

M. Stocker demande quelle est la vision d'avenir de la Municipalité concernant les sources d'énergie.

M. Failletaz demande si la chaudière devra être agrandie dans 15 ans.

M. Gabioud demande si les frais liés à l'agrandissement du CAD seront financés par le compte affecté.

M. Eric Hostettler propose la nomination d'une commission ad'hoc. Elle pourrait étudier le règlement et prendre contact avec les utilisateurs actuels pour savoir s'ils sont d'accord de financer cet extension.

La Présidente, Mme Despland, intervient pour rappeler aux conseillers qu'à ce stade, leur avis est uniquement sollicité pour l'acceptation ou non du postulat. Si le conseil devait entrer en matière, la municipalité formulera une réponse qui sera étudiée par une commission technique.

Mme Arber nous rend attentifs qu'en cas d'acceptation du postulat, du retard est d'ores et déjà à prévoir. M. Nicolas ajoute que l'étude serait immédiatement stoppée et qu'un nouveau préavis serait présenté au conseil.

M. Dagaëff propose de séparer le postulat par deux votes : la nomination d'une commission pour le premier et l'étude sur la pose de tuyaux pour le deuxième.

M. Chollet justifie son postulat en partageant son adhésion sur la plus-value du CAD par l'utilisation de nos forêts et son effet positif sur l'écologie. Il regrette que la Municipalité ne souhaite pas faire évoluer ce projet. Son idée est vraiment de profiter des travaux planifiés pour poser les tuyaux. L'agrandissement de la chaudière serait pour un futur moins proche.

Mme Despland précise qu'une nomination d'une commission technique pour l'étude du fonctionnement du CAD peut être votée par le conseil mais que celui-ci peut également déléguer cette étude à la commission de gestion.

M. Wuillens confirme que c'est le prochain projet de la commission de gestion pour cet automne.

M. Stocker transmet qu'un sondage auprès des habitants du quartier de La Ville peut se faire dans des délais très courts.

Ne souhaitant pas associer l'étude de l'extension du CAD au projet de mise en séparatif, Mme Delabays et M. Dagaëff ne soutiennent pas le postulat.

A la demande de M. Matti, M. Nicolas informe que la géothermie par sondage ne peut pas être envisagée à L'Isle cause des nappes phréatiques.

M. Rosat rappelle que la seule étude qui coûte la plus chère est celle que l'on n'a pas faite. Beaucoup de questions ont été posées ce soir. Les réponses ne peuvent être données dans l'immédiat. M. Rosat pense qu'il serait envisageable de convoquer un conseil extraordinaire pour ne pas retarder l'étude commencée jusqu'au prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est rejeté par vote à mains levées (12 voix contre, 11 voix pour et 16 abstentions).

Point 5 Elections du bureau

Présidente :	Isabelle Despland
Vice-Président :	Daniel Pasche
Scrutateurs :	Nathalie Odin et Nicole Pittet
Scrutateurs suppléants :	Martine Vantalou et Denis Baudat

Point 6 Election de la secrétaire

Mme Diana-Alice Ramsauer est élue à l'unanimité.

Point 7 Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- M. Fontannaz annonce l'installation d'armoires à compartiments dans l'entrée de l'église pour un montant de Fr. 5'400.-.
- Suite aux déprédations des ornements sur le devant du Château, M. Fontannaz informe que des travaux de réparation seront entrepris pour la somme de Fr. 5'250.-.

Point 8 Communications du Bureau

- Dates des conseils communaux 2013 :
Mardi 29 octobre et Mardi 10 décembre.
- Afin de se conformer à la nouvelle Loi sur les communes (LC) entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le règlement du conseil communal est en cours de modification. La Municipalité présentera un préavis au prochain conseil pour autant que les délais puissent être tenus.
- Au nom du bureau et du Conseil communal, M. Daniel Pasche remercie Mme Céline Käser pour son engagement en tant que secrétaire ces deux dernières années.

Point 9 Communications de la Municipalité

- Mme Arber invite les conseillers à prendre connaissance du dépliant concernant le parc naturel régional du Jura vaudois distribué en début de séance. Elle précise qu'une charte a été rédigée il y a une année.
- Mme Arber s'est réjouie de la participation de la population et d'un petit nombre de conseillers à l'invitation pour la présentation du concours d'architecture par les étudiants.
- M. Bapst informe que ProConseils Solutions SA a reçu le mandat de revoir tous les contrats d'assurances de la commune.
- La Municipalité est en contact avec la gérance Foncia pour qu'elle s'occupe de la gestion des appartements des bâtiments communaux depuis le 1^{er} juillet 2013.
- M. Nicolas présente le nouveau secrétaire municipal, M. Emile Favre.
- Les prochains préavis auront pour thème l'adhésion au centre aquatique de Morges et les modifications des statuts de l'ASISEVV en vue de la construction du nouveau collège de la Sarraz.
- Une minute de silence est observée pour rendre hommage à Mme Sylvie Tellenbach, sœur de Mme Anne-Lise Rime, municipale.

Point 10 Propositions individuelles

- **Marche gourmande**
M. Gabioud informe qu'une marche gourmande entre La Chaux et L'Isle est organisée le dimanche 29 juin 2013.
- **Concept Police-Population (PoPul)**
Mme Schafroth demande si la commune à étudier la possibilité d'adhérer au concept Police-Population comme une bonne partie des communes vaudoises.
M. Fontannaz se renseigne sur l'ambition de ce programme.
- **Installation Whitecom**
Mme Schafroth demande à la Municipalité si elle participe financièrement à l'installation Whitecom à La Coudre.
M. Nicolas confirme qu'une participation de Fr. 2'500.- a été décidée.

Procès-verbal rédigé par Mme Céline Käser, secrétaire du Conseil communal de juin 2011 à juin 2013.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h40.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente



Isabelle Despland



La Secrétaire



Diane-Alice Ramsauer